

MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PARIS

Projet d'aménagement du site de la Tour Eiffel
7^e, 15^e et 16^e arrondissements

Projet de délibération 2022 DU 23 – Annexe n°6

Atlas général (extraits 2/2)



L'évolution des règles du PLU de Paris à intervenir à l'occasion de sa mise en compatibilité avec le *Projet d'aménagement du site de la Tour Eiffel* présente une incidence sur certains de ses documents constitutifs.

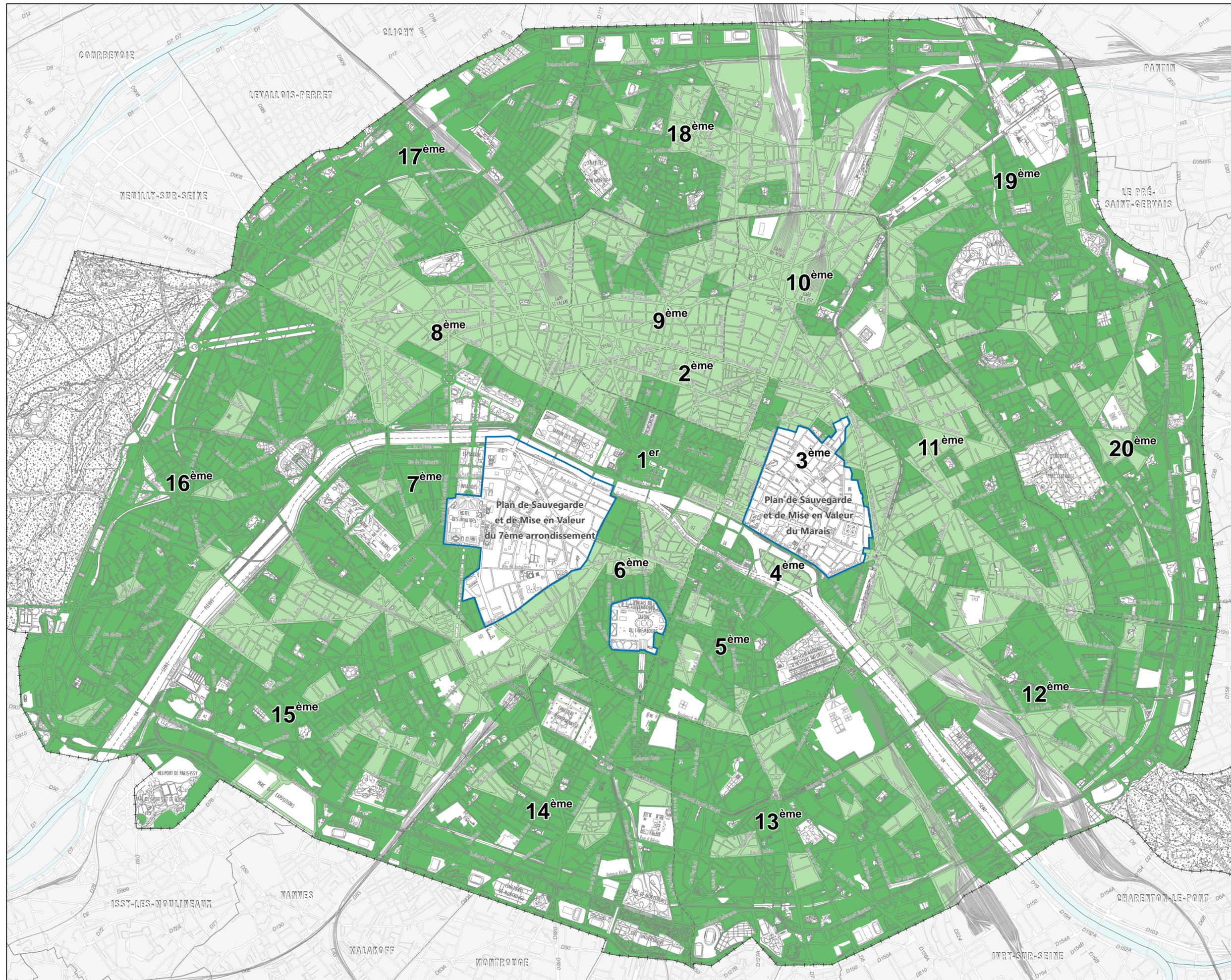
Les documents concernés sont mentionnés dans le tableau ci-après, ils sont regroupés dans trois annexes (n° 5, 6 et 7) au projet de délibération 2022 DU 5 et présentés chacun dans la version du PLU en vigueur et dans la version mise en compatibilité :

Annexe n° 5	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Atlas général</i>, tableau d'assemblage des planches au 1/2000 - <i>Atlas général</i>, planches au 1/2000, feuille C 06, C 07, D 06 et D 07 ; - <i>Atlas général</i>, plan de synthèse ; - <i>Atlas général</i>, plan de zonage ;
Annexe n° 6	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Atlas général</i>, planche thématique « Sectorisation végétale de la zone Urbaine Générale » ; - <i>Atlas général</i>, planche thématique « Secteurs de risques » ; - <i>Atlas général</i>, planches thématiques « Équilibre entre les destinations et limitation du stationnement », quart sud-ouest et quart nord-ouest ; - <i>Atlas général</i>, planches thématiques « Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat », quart sud-ouest et quart nord-ouest ;
Annexe n° 7	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Règlement</i> tome 2, Annexe I, « Secteurs soumis à des dispositions particulières » ; - <i>Règlement</i> tome 2, Annexe VII, « Espaces verts protégés ».

D - SECTORISATION VEGETALE DE LA ZONE UG

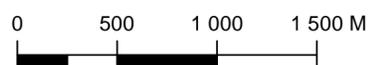
Zone Urbaine Générale
Article UG 13.1.2

-  Secteur de mise en valeur du végétal
-  Secteur de renforcement du végétal



PLU approuvé les
9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

Echelle : 1/25 000ème

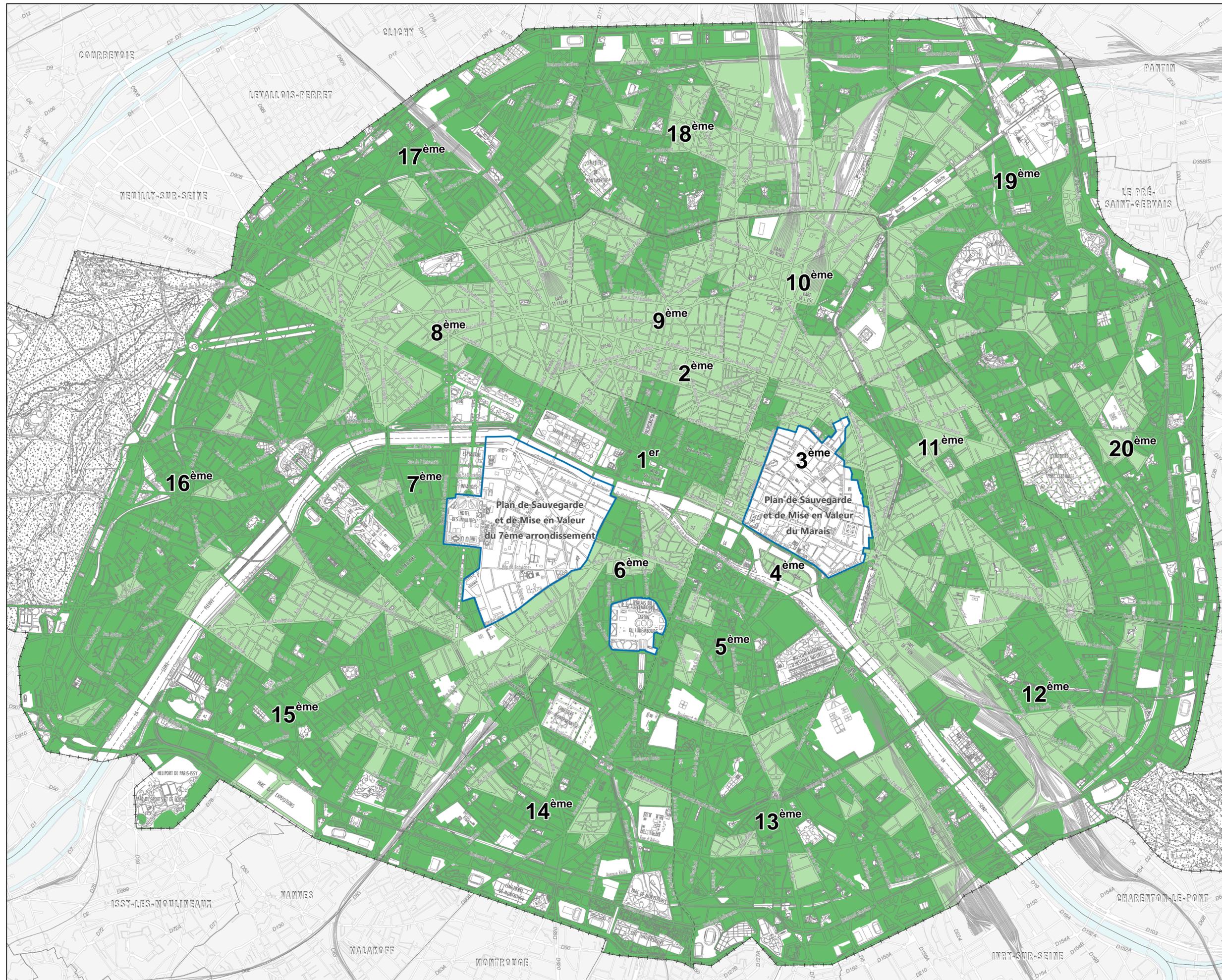


D - SECTORISATION VEGETALE DE LA ZONE UG

Zone Urbaine Générale
Article UG 13.1.2

 Secteur de mise en valeur du végétal

 Secteur de renforcement du végétal



Projet de mise en compatibilité
avec le projet sur le site
Tour Eiffel

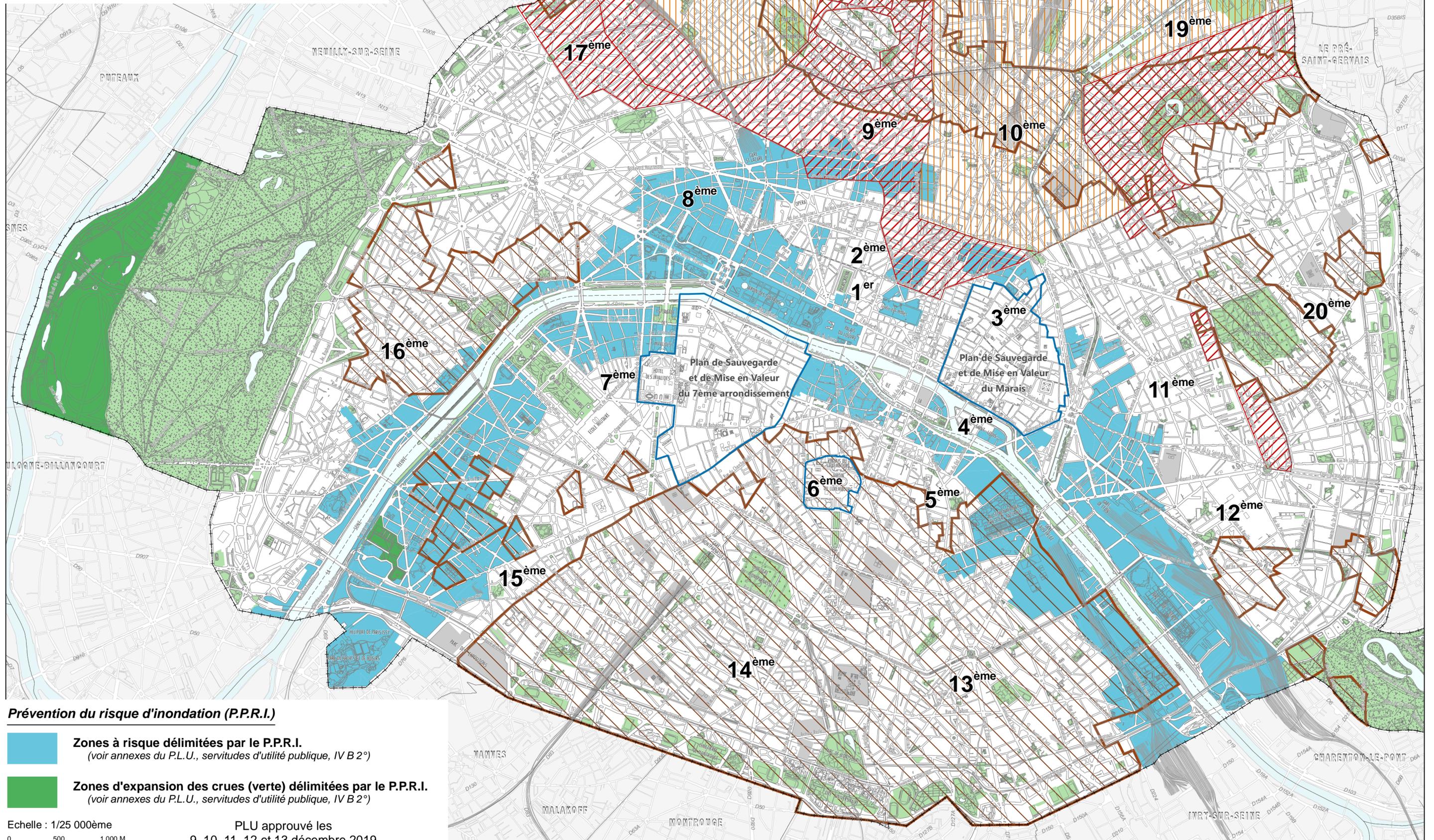
Echelle : 1/25 000^{ème}



G - SECTEURS DE RISQUES

Prévention du risque de mouvement de terrain

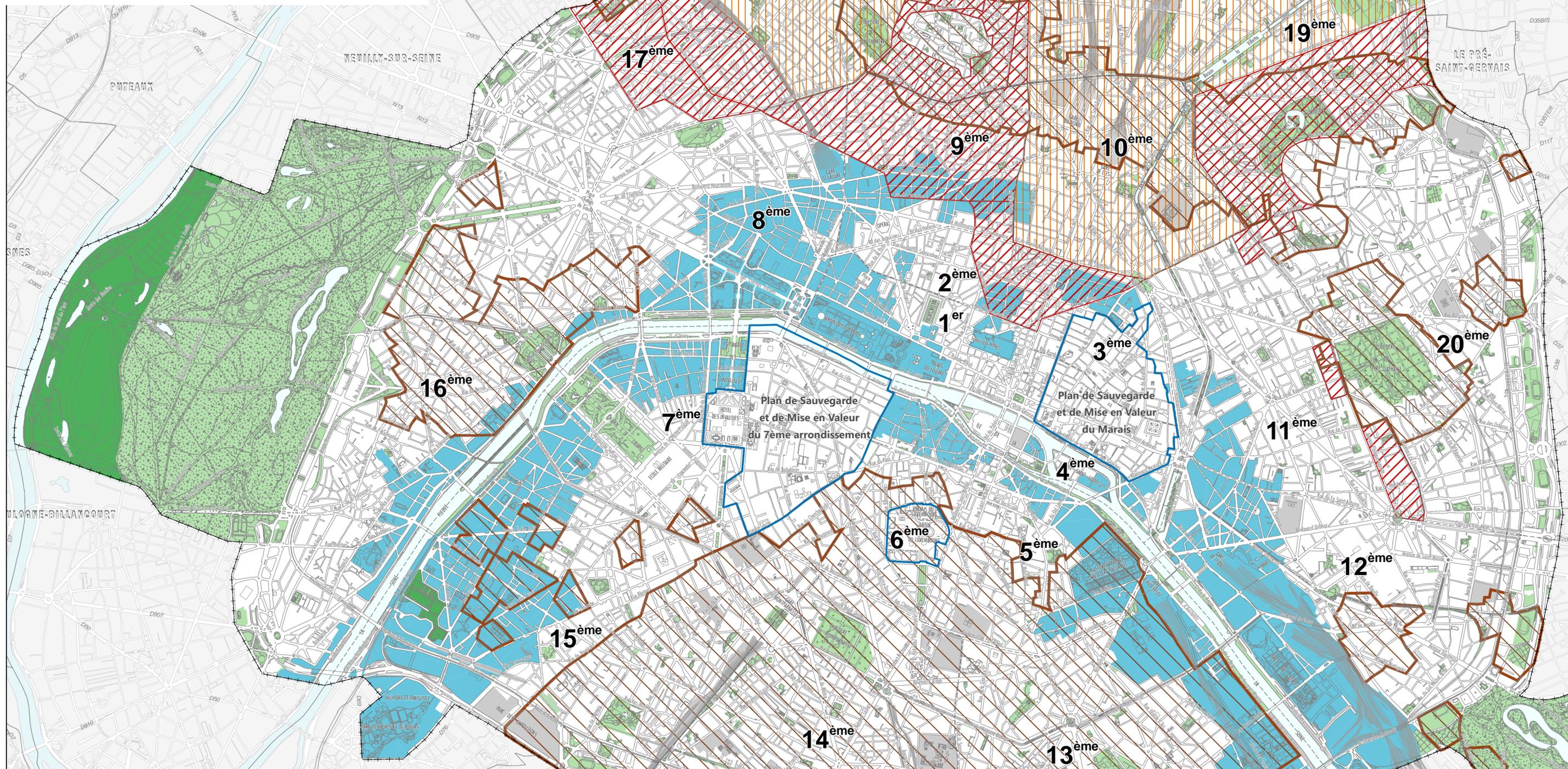
-  Zones d'anciennes carrières souterraines
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 3°)
-  Zones comportant des poches de gypse antéludien
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 2°)
-  Zone supplémentaire comportant des poches de gypse antéludien



G - SECTEURS DE RISQUES

Prévention du risque de mouvement de terrain

-  **Zones d'anciennes carrières souterraines**
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 3°)
-  **Zones comportant des poches de gypse antéludien**
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 2°)
-  **Zone supplémentaire comportant des poches de gypse antéludien**



Prévention du risque d'inondation (P.P.R.I.)

-  **Zones à risque délimitées par le P.P.R.I.**
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 2°)
-  **Zones d'expansion des crues (verte) délimitées par le P.P.R.I.**
(voir annexes du P.L.U., servitudes d'utilité publique, IV B 2°)

Echelle : 1/25 000ème
0 500 1 000 M

Projet de mise en compatibilité
avec le projet sur le site
Tour Eiffel



